



P 1506

ID 4748

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Jeff GANGLER

Luxembourg, le 23 septembre 2020

Objet : Votre pétition 1506 – LU: Fir eng besser Busverbindung an der Regioun Naturpark Öwersauer am Kader vun der RGTR Reform FR: Pour une meilleure accessibilité des transports en commun jusqu'à la région du Lac de la Haute-Sûre dans le cadre de la réforme du réseau RGTR

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à **Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics** en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur François Bausch
Ministre de la Mobilité et des Travaux
publics
L-2940 Luxembourg

Luxembourg, le 23 septembre 2020

Objet : Pétition 1506 – LU: Fir eng besser Busverbindung an der Regioun Naturpark Öewersauer am Kader vun der RGTR Reform FR: Pour une meilleure accessibilité des transports en commun jusqu'à la région du Lac de la Haute-Sûre dans le cadre de la réforme du réseau RGTR

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 16 septembre 2020, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Jeff GANGLER

Luxembourg, le 23 septembre 2020

Objet : Votre pétition 1506 – LU: Fir eng besser Busverbindung an der Regioun Naturpark Öwersauer am Kader vun der RGTR Reform FR: Pour une meilleure accessibilité des transports en commun jusqu'à la région du Lac de la Haute-Sûre dans le cadre de la réforme du réseau RGTR

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Claude Turmes
Ministre de l'Aménagement du territoire
L-2918 Luxembourg

Luxembourg, le 23 septembre 2020

Objet : Pétition 1506 – LU: Fir eng besser Busverbindung an der Regioun Naturpark Öewersauer am Kader vun der RGTR Reform FR: Pour une meilleure accessibilité des transports en commun jusqu'à la région du Lac de la Haute-Sûre dans le cadre de la réforme du réseau RGTR

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 16 septembre 2020, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION PUBLIQUE 1506

Intitulé de la pétition:

LU: Fir eng besser Busverbindung an der Region Naturpark Öewersauer am Kader vun der RGTR Reform
FR: Pour une meilleure accessibilité des transports en commun jusqu'à la région du Lac de la Haute-Sûre dans le cadre de la réforme du réseau RGTR

But de la pétition:

LU: - d'Installatioun vun engem Pôle d'Echange mat Park & Ride um Hareler Poteau (PDH) ;
- Kreatioun vun enger neier Express Buslinn vum Pôle d'Echange Stäreplaz (Lëtzebuerg) op den neie Pôle d'Echange um Hareler Poteau (Variante « Stauséi West »); - Verlängerung vun der Express Linn 903 bis op Bonnal (Variante « Stauséi Sud »); - Erhale vun der Linn 820 Bauschelt-Colmar Usines mat engem zukünftegen Depart vum Pôle d'Echange Hareler Poteau an enger Verlängerung bis an d'Aktivitéits- an Industriezone Bissen/Colmar-Berg; - Ariichte vun enger neier transversaler Buslinn « Arel-Stauséi West-Wooltz » fir d'Universitëiten, d'Héichschoulen an d'Lycéeën ze verbannen, souwéi "zones d'activités et industrielles" Riesenhaff, Flatzbour, Fléiber(PAG) , Nothum a Salzbaach
FR: - Installation d'un pôle d'échange avec Park&Ride au Poteau de Harlange (PDH) ; - Création d'une nouvelle ligne de bus express du pôle d'échange « Stäreplaz » jusqu'au nouveau pôle d'échange Poteau de Harlange (variante « Stauséi West ») ; - Prolongation de la ligne express 903 jusqu'à Bonnal (variante « Stauséi Sud ») ; - Maintien de la ligne 820 Boulaide – Colmar/Usines avec un futur départ du pôle d'échange PDH et une prolongation jusqu'au zones d'activités et industrielles Bissen/Colmar-Berg ; - Mise en place d'une nouvelle ligne de bus transversale « Arlon – Stauséi West – Wiltz » reliant les universités, hautes-écoles, lycées ainsi que les zones d'activités et industrielles Riesenhaff, Flatzbour, Fléiber(PAG), Nothum et Salzbaach.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

LU: - Erreeche vun de Klima- an Energieziler bis 2030 an enger nohalteger Mobilitéit Modu 2.0; - Erschafe vun engem leeschtungsstaarken an zuverlässige RGTR Netz, ugepasst un d'Erwaardunge vun de Bewunner aus dem Naturpark Öewersauer an un d'Erausforderunge vun 21. Joerhonnert; - Bequemen Zougank fir d'Bierger an d' Visiteuren zu de Sports- a Fräizäitaktivitéiten an den Naturpark Öewersauer an zu de Stied Lëtzebuerg, Miersch an Arel.
FR: - Atteindre les objectifs fixés dans le cadre d'action en matière de climat et d'énergie d'ici l'horizon 2030 et de la stratégie pour une mobilité durable Modu 2.0. - Création d'un réseau RGTR performant et adapté aux besoins du 21e siècle pour les habitants de la région du Lac de la Haute-Sûre ; - Accès facile des citoyens et visiteurs aux activités récréatives, sportives et de loisirs au Parc Naturel de la Haute-Sûre et aux villes de Luxembourg, Mersch et Arlon.

Dépôt: le 29.02.2020 à 08:21

Pétitionnaire: Jeff Gangler